

Procès-verbal réunion Comité syndical **du 17 Septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le Jeudi 17 Septembre à 8 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au Parc des Expositions des Fontanelles à Villeneuve-sur-Lot.

Date de convocation : 10/09/2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 297

Secrétaire de séance (en qualité de membre le plus jeune de l'Assemblée) :
Madame Lauriane AUSTRUY (Délégué de la commune de Dondas)

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC

Vice-présidents Territoriaux :

Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Jean-Pierre VICINI, Julie CASTILLO, Guillaume LEPERS, Jean-Pierre MOULY, Pierre SICAUD, Pierre IMBERT.

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (AGNAC), Christophe MÊLON et James LONGUET (AIGUILLON), Michel GRIMAUD (ALLEMANS DU DROPT), Patrick LABAÏSSE (ALLEZ-ET-CAZENEUVE), Christian LAFOUGÈRE (AMBRUS), Lionel LABARTHE (ANDIRAN), Pierre ALLEMAND (ANTHÉ), Jeanne CHEVALIER (ANZEX), Françoise MARBOTTE (ARMILLAC), Romain JOLLY (AURADOU), Jannick ORJUBIN (AURIAC S/ DROPT), Denis GUILLOU (BALEYSSAGUES), Jean DUPONT (BARBASTE), Brigitte PAYERAS (BEAUGAS), Bernard ESCOLL (BEAUPUY), Yves SABOURIN (BEAUZIAC), Pascal MOURGUES (BIAS), Michel FOULOU (BLANQUEFORT S/ BRIOLANCE), José RAMOS LOPEZ (BOURGOUGNAGUE), Jean-Marie QUEYREL (BOURLENS), Jean-Claude VALADIER (BOURNEL), Jean-Pierre ALBERGUCCI (BOURRAN), François THOLLON-POMMEROL (BOUSSÈS), Alain LORENZELLI (BRUCH), Martin LAVOYER (BRUGNAC), Laurent VIDALE (BUZET S/BAÏSE), Nicole GÉRION (CAHUZAC), Yannick SEMPÉ

(CALIGNAC), Jean-Claude RAPHALEN (CAMBES), Bernard GIROU (CANCON), Véronique PITTON (CASSENEUIL), Jean REDON (CASSIGNAS), Pascal DOUCET (CASTELJALOUX), Didier RIVIÈRE (CASTELLA), Line LALAUURIE (CASTELMORON S/ LOT), Philippe HUVELLE (CASTELNAUD DE GRATECAMBE), Claudine PINOTEAU (CAVARC), Jean-Pierre ARONDEL (CAZIDEROQUE), Gérard DELCOUSTAL (CLAIRAC), Dominique ORLIAC (CLERMONT-DESSOUS), Christian LAPORTE (CONDEZAYGUES), Bernard LAVERGNE (COURBIAC), Jean-Pierre TROUPEL (COURS), Michel MASSET (DAMAZAN), Gilbert GUÉRIN (DAUSSE), Andrée AUVRAY (DÉVILLAC), Yolande MARIA (DOLMAYRAC), Lauriane AUSTRUY (DONDAS), Julien ERNOU (DOUDRAC), Michel DOUSSIGNE (DOUZAINS), Alain DELANNE (DURAS), Olivier AILLET (ENGAYRAC), Jean-Jacques CAPDEVILLA (ESCASSEFORT), Patrick DAUBISSE (ESCLOTTE), Martial DESCHAMPS (FARGUES S/ OURBISE), Maryline DE PARSCAU (FAUGUEROLLES), Gilbert DUFOURG (FAUILLET), Gérard GOUPIL (FERRENSAC), William DALMAU (FIEUX), William MIALLET (FOURQUES S/ GARONNE), Denis SOUILHÉ (FRANCESCAS), Mireille PROVENT (FRÉGIMONT), Jean-Louis LE MANACH (FRESPECH), Maxime ALBASI (FUMEL), Joël SOULAGE (GALAPIAN), Jean-Louis MARCHI (GONTAUD-DE-NOGARET), Jean-Pierre PEROLARI (GRANGES S/ LOT), Emmanuel JEAN (GRATELOUP-ST-GAYRAUD), Nathalie ROUSSET (GRÉZET-CAVAGNAN), Guy VICTOR (HAUTEFAGE LA TOUR), Pascal ANDRIEUX (HAUTESVIGNES), Jean-Marie BEZOS (HOUEILLÈS), Christine PUJOL (LA CROIX BLANCHE), Daniel LATASTE (LA RÉUNION), Jean-Louis TONICELLO (LA SAUVETAT S/ SAVÈRES), Marc BIRAU (LABRETONIE), Gérard COURATIN (LACAPELLE-BIRON), Jean-Paul DESTIEU (LACAUSSE), Francis FOURNIÉ (LACÉPÈDE), Françoise NOVAK (LACHAPELLE), Jean-Marc CHATRAS (LAFITTE S/ LOT), Adrien BEAUDOUIN (LAGARRIGUE), David DUSSEVAL (LAGUPIE), Pascal BOUTAN (LAMONTJOIE), Jacques ECHEVERRIA (LANNES), Ghislain GOZZERINO (LAPARADE), Jean-François GUILLOT (LAPERCHE), Joël BERNARD (LAROQUE-TIMBAUT), Serge PERES (LASSERRE), Alain GIBRAT (LAUGNAC), Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE (LAVARDAC), Jean MARBOUTIN (LAVERGNE), Pierre RÉAU (LE FRÉCHOU), Jacques TOURNADE (LE LASSOU), Bruno LAZZARINI (LE LÉDAT), Calogero ARGENTO (LE NOMDIEU), Jean-Michel SAINT SIMON (LE TEMPLE S/ LOT), Christian PAGNOT (LÉVIGNAC DE GUYENNE), Bernard GARIN (LEYRITZ MONCASSIN), Alain LARQUEY (LONGUEVILLE), Alain BUGGIN (LOUBÈS BERNAC), Isabelle LABONNE (LOUGRATTE), Sébastien CHAUDAGNE (LUSIGNAN-PETIT), Arnaud PILON (MADAILLAN), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (MARMANDE), Bernard BARRIERES (MASSELS), Philippe AMBROISE (MASSOULÈS), Daniel BORDENEUVE (MAUVEZIN S/ GUIPIE), Francis BOUYOU (MAZIÈRES-NARESSÉ), Pierre DUCOMET (MÉZIN), Jean-Noël VACQUÉ (MIRAMONT DE GUYENNE), Gaël SALLES (MONBALEN), Josiane SOURBES (MONCAUT), Christian VIDAL (MONCLAR D'AGNEAIS), Denis DELFOUR (MONCRABEAU), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (MONFLANQUIN), André MESSINES (MONHEURT), Michèle LAFOZ (MONSEMPROSLIBOS), Jérôme BONNE (MONTAGNAC S/ AUVIGNON), Pascal PAVARD (MONTAGNAC S/ LÈDE), Jean-Michel BOSCH (MONTASTRUC), Serge LESCOMBE (MONTAURIOL), Marie-Yvonne CONGÉ (MONTAYRAL), William BALDI (MONTESQUIEU), Henri DE COLOMBEL (MONTGAILLARD), René ARCHAMBAUD (MONTIGNAC DE LAUZUN), Joël COURBIER (MONTIGNAC TOUPINERIE), Pascal DANDY (MONVIEL), Romain EYGUIÈRE (MOUSTIER), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (NÉRAC), Henry MATTANA (PAILLOLLES), Serge CADIOT (PARDAILLAN), Manoël VAN CAUTER (PARRANQUET), Marcel CALMETTE (PAULHIAC), Jean-Marc SCHMITZ et Jean-François BONNET (PENNE D'AGENAIS), Isabelle TEULIÈRE (PINDÈRES), Guillaume MIOSSEC (PINEL-HAUTERIVE), Jean-Pierre SUAREZ (POMPIEY), Thierry BROUILLARD (PORT STE MARIE), Joël CHRETIEN (POUDENAS), Ado RUGGERI (PRAYSSAS), Christian LAGARDÈRE (PUCH D'AGENAIS), Christiane LAFAYE-LAMBERT et Cécile BONZON (PUJOLS), Christian PENOT (PUYSSERAMPION), Thierry TRIAYRE (RAYET), Alain VERGNIAUD (RIVES), Jacques POITEVIN (ROUMAGNE), Jean-Pierre HUERGA (ST ANTOINE DE FICALBA), Michel COUZIGOU (SAINT AVIT), Nadine LE JEUNE (ST BARTHÉLEMY D'AGENAIS), Janine CHAPPERT (ST COLOMB DE LAUZUN), Bruno RIGAUT (ST ÉTIENNE DE FOUGÈRES), Serge BENNE (ST ÉTIENNE DE VILLERÉAL), Jean-Luc PERRY (ST EUTROPE DE BORN), Jeanine MARSAT (ST FRONT S/LÉMANCE), Denis MORVAN (ST GÉRAUD), Jean-Jacques FOULOU (ST JEAN DE DURAS), Guy GRIALOU (ST JEAN DE THURAC), Jocelyne TREVISAN (ST LAURENT), Bernard SAUBOI (ST LÉGER), Nelly LEPIEUR (SAINT LÉON), Yves MAHIEU (ST MARTIN DE BEAUVILLE), Pierre ZARA (ST MARTIN DE VILLERÉAL), Marie-Christine BICHE (ST MAURICE DE LESTAPEL), Gabriel GOUDEZEUNE (ST MAURIN), Gérard PROCEDES (ST PARDOUX DU BREUIL), Pascale DALTO (ST PARDOUX ISAAC), Michel JAY (ST PIERRE S/ DROPT), Marie-Thérèse MEROT (ST SARDOS), Yann BIHOUEE et Daniel LESTIEU (ST SYLVESTRE S/ LOT), Bruno BUISSON (ST VINCENT DE LAMONTJOIE), Jean-Marc CHAMANDE et Serge BOY (SAINT VITE), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (STE BAZEILLE), Philippe SALAND et Michel DAYNES (STE LIVRADE S/ LOT), Gérard BOUSQUET (STE MARTHE), Patrice JACQUIN (STE MAURE DE PEYRIAC), Janick CAZETTE (SALLES), Françoise

RIVETTA (SAUMÉJAN), Hubert CAVADINI (SAUVETERRE LA LÉMANCE), Joël BRAZZOROTTO (SAVIGNAC S/ LEYZE), Christiane LARTIGUE (SÉGALAS), Jacques PIN (SÉNESTIS), Guillaume GUÉRIN (SÉRIGNAC PÉBOUDOU), Serge CADRET (SEYCHES), Nicole PRÉVOT (SOS), Bernard PATISSOU (SOUMENSAC), Denis DUTEIL (TAILLEBOURG), Charles GUFFROY (TOMBEBOEUF), Jean-Pierre LANDAT (TONNEINS), Alain ROLAND (TOURLIAC), Dominique COLOMBINI (TOURTRÈS), Marie-Thérèse POUCHOU (TRÉMONS), Jean-Pierre LOPEZ (TRENTELS), Michel CRÈHEN (VALEILLES), Francis PINASSEAU (VERTEUIL D'AGENAIS), Alexandre MARCOMINI (VILLEBRAMAR), Pascal CHAUGIER (VILLENEUVE DE DURAS), Gérard REGNIER et Michel LAVILLE (VILLENEUVE S/ LOT), Freddy GUEUDIN (VILLENEUVE S/ LOT), Guillaume MOLIERAC (VILLERÉAL), Alain DALLA MARIA (VILLETON), Brigitte RIBERA (XAINTRAILLES), Hubert CAVADINI (SYNDICAT DES EAUX DE LA LÉMANCE).

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés

Mesdames ou Messieurs :

Nadège BISSIÈRES (AGMÉ), Jean-Marie PONS (ALLONS), Marielle BREUIL (BAZENS), Patrick ROUX (BEAUVILLE), Damien LELAURAIN (BIAS), Alain LERDU (BIRAC S/TREC), Patrice LALO (BLAYMONT), Bruno SAPHY (BOUDY DE BEAUREGARD), Patrick YAOUNANC (CALONGES), Christian GILLET (CASSENEUIL), Marie-Françoise CARLES (CAUBEYRES), Éric DELMOTTE (CAUBON ST SAUVEUR), Valérie NODON DE MON DARON (CAUZAC), Jean-Jacques LEUGE (CLAIRAC), Jean-Pierre CAUSERO (CLERMONT-DESSOUS), Rémi MOREAU (COULX), Didier CAYSSILLE (CUZORN), Sylvain DA DALT (DURANCE), Serge LARROCHE (ESPIENS), Nicolas RAVEL (FEUGAROLLES), Jean-Luc DELRIEU (FONGRAVE S/ LOT), Bruno GUÉDES PIRES (GAVAUDUN), Jean-Robert GAROSTE (LA SAUVETAT-DU-DROPT), Nicole BERNADET (LABASTIDE CASTEL AMOUROUX), Jacques VERDELET (LAGRUÈRE), Alain BOUCHERON (LALANDUSSE), Habib HANANA (LAUZUN), Benoit NUNES (LE MAS D'AGENAIS), Gilles ROMET (LE SAUMONT), Reyne VEYSSIÈRE (MASQUIÈRE), Luc SAUVE (MIRAMONT DE GUYENNE), Jean-Marie GARY (MONBAHUS), Michel PAGES (MONSÉGUR), Laurent AUROUX (MONTAUT), Philippe DAMIEN (MONTPEZAT D'AGENAIS), Jean-Pierre DERC (MONTPOUILLAN), Yoann KEMPEN (MOULINET), Maurice PIERRE (NICOLE), Jean-Jacques TRICHEREAU (PEYRIÈRE), Jean-Pierre ADAM (POMPOGNE), Pierre CAMANI (PUYMICLAN), Christelle PELLEGRIN (RAZIMET), Pierre JELIAZOVSKI (RÉAUP-LISSE), Laura PÉNICAUD (ST ASTIER), Jean-Michel MESSI (ST AUBIN), Pascal GALOPIN (ST COLOMB DE LAUZUN), Christelle BAISIR (ST GEORGES), Jean-Luc MINBIELLE (ST MARTIN CURTON), Michel LAFARGUE (ST MARTIN PETIT), Pierre JEANNEAU (ST PASTOUR), Jean-Michel FOURTEAU (ST PÉ ST SIMON), Grégory CAMARA GONZALÈS (ST PIERRE DE BUZET), Jean-Louis BONETTI (ST QUENTIN DU DROPT), Sylvie RECOUSSINE (ST ROBERT), Mathieu TOVO (ST ROMAIN LE NOBLE), Marc PÉNICAUD (ST SALVY), Mathieu DELIGNAC (ST SERNIN), Julien MESSINES (ST URCISSE), Daniel CHATAING (STE COLOMBE DE DURAS), Xavier JOURD'HUI (STE COLOMBE DE VILLENEUVE), Christine MERLIN CHABOT (STE GEMME MARTAILLAC), Laurent MERSIE (SAVIGNAC DE DURAS), Daniel RENTENIER (SEMBAS), Thierry DELPECH (TAYRAC), Jean-Luc MUCHA (THÉZAC), Didier BALSAC (TOURNON D'AGENAIS), Alexandre BOUSQUET (VARÈS), Daniel FRICARD (VIANNE), Denis BERTRAND (VILLEFRANCHE DU QUEYRAN), Christophe COURREGELONGUE (VIRAZEIL), Pierre GRANGE et Jean-Marie BAZAS (SYNDICAT DES EAUX DE COCUMONT), Jacques DUBICKI, Didier CAYSSILLE (SYNDICAT DES EAUX DE LA LÉMANCE).

Assistaient également à la réunion :

Mesdames et Messieurs Le Maire : Guy IANOTTO (CASTELNAU S/ GUIPIE), Lionel FALCOZ (LAROQUE TIMBAUT), Jean-Luc GARDEAU (LA SAUVETAT DU DROPT), Serge LAGOURGUE (Délégué de CALIGNAC), Marie-Line CRAGNOLINI (ST LÉON),

La séance s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

I - ELECTIONS :

- Élection du Président
- Élection des Vice-présidents Territoriaux
- Élection de l'ordre des Vice-Présidents
- Affectation des présidences de Commissions Thématiques
- Élection des membres du Bureau
- Élection des Membres des Commissions Thématiques

Le résultat des votes est repris ci-dessous.

Toutefois, vous pouvez retrouver l'intégralité du Procès-verbal des élections sur le site internet d'EAU47 : www.eau47.fr - rubrique POUR S'INFORMER-Procès-verbal du Comité du 17 Septembre 2020 – **SYNDICAT EAU47-Vie des instances.**

II- DELIBERATIONS : Délibérations diverses.

I – ELECTIONS

1 – INSTALLATION DES MEMBRES / ELECTION DU PRESIDENT :

Désignation du Président de séance :

Madame Françoise LABORDE est déclarée Doyen d'âge

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

En qualité de membre le plus jeune de l'Assemblée, Madame Lauriane AUSTRUY, déléguée de la commune de Dondas a été désignée secrétaire de séance.

Constitution du Bureau de vote

Le Comité Syndical a désigné les 3 scrutateurs suivants :

- 1- Madame Karine ROMERO
- 2- Madame Estelle CHARLES
- 3- Madame Corinne ZORZI

Installation des Membres du Comité

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame, Françoise LABORDE, doyen d'âge, qui après l'appel nominal, a déclaré installer le nouveau Comité composé des délégués titulaires et suppléants désignés par délibérations des collectivités membres (EPCI, communes et Syndicats membres sans transfert) du Syndicat EAU47.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 297 (conformément aux délibérations des collectivités)

Après appel des délégués, il est constaté :

- 225 membres présents,
- 72 membres absents

Après cette installation des nouveaux membres, et conformément à l'article L 5211-9 du CGTC, les fonctions de Président ont également été assurées par le doyen d'âge de l'Assemblée jusqu'à l'élection et l'installation du nouveau Président.

1- ÉLECTION DU PRÉSIDENT

1^{er} Tour de scrutin

Il est fait appel à candidature auprès de l'Assemblée par le doyen d'âge.
Madame Geneviève LE LANNIC est candidate. Il n'y a pas d'autres candidats.

Madame Geneviève LE LANNIC, rejoint la tribune et se présente à l'Assemblée,

Députée de la commune de Monteton depuis 1977 dont la commune était membre du Syndicat des Eaux de la Région du Nord de Marmande, adhérant à la Fédération Départementale d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne, Membre du Bureau syndical de la Fédération Départementale d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne dès 1983, elle devient par la suite Présidente de l'ancien Syndicat des Eaux du Nord de Marmande en 2001.

À la suite des modifications de statuts qui ont eu pour incidence la transformation de la Fédération Départementale d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement en Syndicat Départemental EAU47, elle a été élue en janvier 2013 première Vice-présidente, et Présidente en mai 2014 de ce même Syndicat.
Mme Geneviève LE LANNIC est Maire de MONTETON, depuis 1995.

Tout d'abord Mme LE LANNIC se félicite du renouvellement des délégués, et annonce dans les grandes lignes sa feuille de route si elle est élue.

Elle présente ses objectifs d'organisation de travail pour les 6 futures années, dont les points forts sont les suivants :

- Poursuite de la mise en œuvre des valeurs fondamentales d'Eau47 que sont la mutualisation et la solidarité au regard de l'accès à l'eau potable pour tous les Lot-et-Garonnais du Territoire du Syndicat EAU47.
- Poursuite de la performance de l'assainissement pour la protection du milieu naturel,
- Mise en place du prix unique de l'eau potable, comme de l'assainissement pour les 105 000 abonnés que comporte Eau47
- Maîtrise et protection de nos ressources en eau

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis plié dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Il est ensuite procédé au vote par les délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

• Nombre de votants	:	225
• Nombre de suffrages déclarés nuls (abstention).....	:	3
• Nombre des suffrages exprimés.....	:	222
• Vote contre.....	:	1
• Majorité absolue.....	:	112

Madame Geneviève LE LANNIC a obtenu 221 voix

Madame Geneviève LE LANNIC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente du Syndicat Départemental EAU 47, également en charge du Territoire du Nord de Marmande et a été immédiatement installée.

Mme LE LANNIC adresse un grand remerciement pour le renouvellement de son mandat à l'ensemble du Comité.

Elle souligne que la gouvernance d'Eau47 s'effectuera en équipe avec tous les Vice-présidents et instances de réflexion préalables mais aussi un collectif d'élus solides issus des communes et communautés de communes et d'agglo, sans oublier les services techniques et administratifs.

2 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS TERRITORIAUX

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC élue Présidente, à l'élection des Vice-présidents des territoires. Sur proposition et vote des Commissions Territoriales la liste des Vice-Présidents Territoriaux est présentée et proposée à l'Assemblée :

- Territoire Albret :	M. Jean-Pierre VICINI
- Territoire Brame :	M. Pierre SICAUD
- Territoire Garonne :	M. Pierre IMBERT
- Territoire Lot-Amont 47 :	M. Jean-Pierre MOULY
- Territoire Nord du Lot :	Mme Françoise LABORDE
- Territoire Porte des Landes :	Mme Julie CASTILLO
- Territoire Sud du Lot :	M. Jean-Louis COUREAU
- Territoire du Villeneuvois :	M. Guillaume LEPERS

Aucun autre candidat ne s'est déclaré.

1^{er} Tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants: 225
- Nombre de suffrages déclarés nuls (abstentions).....: 2
- Nombre des suffrages exprimés favorable à la liste: 223
- Vote contre: 0
- Majorité absolue.....: 113

La liste complète a obtenu 223 voix

Mesdames/Messieurs :

Jean-Pierre VICINI – Pierre SICAUD – Pierre IMBERT – Jean-Pierre MOULY – Françoise LABORDE – Julie CASTILLO – Jean-Louis COUREAU – Guillaume LEPERS.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés Vice-Président(e) en charge de leurs territoires respectifs et ont été immédiatement installés.

3 – ORDRE DES VICE-PRESIDENTS

1^{er} Tour de scrutin

Sur proposition de la Présidente, il a été ensuite procédé à l'élection de l'ordre du tableau des Vice-Présidents établi et proposé ainsi :

- 1^{er} Vice-Président : Jean-Louis COUREAU (Territoire Sud du Lot)
- 2^{ème} Vice-Président : Françoise LABORDE (Territoire Nord du Lot)
- 3^{ème} Vice-Président : Jean-Pierre VICINI (Territoire Albret)
- 4^{ème} Vice-Président : Julie CASTILLO (Territoire Porte des Landes)
- 5^{ème} Vice-Président : Guillaume LEPERS (Territoire Villeneuveois)
- 6^{ème} Vice-Président : Jean-Pierre MOULY (Territoire Lot Amont47)
- 7^{ème} Vice-Président : Pierre SICAUD (Territoire Brame)
- 8^{ème} Vice-Président : Pierre IMBERT (Territoire Garonne)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants.....: 225
- Nombre de suffrages déclarés nuls (abstention): 1
- Nombre des suffrages exprimés.....: 224
- Vote contre: 0
- Majorité absolue.....: 113

L'ordre du tableau des Vice-Présidences a obtenu 224 voix, il est donc adopté.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

• Nombre de votants.....	225
• Nombre de suffrages déclarés nuls (abstention)	1
• Nombre des suffrages exprimés.....	224
• Vote contre	0
• Majorité absolue.....	113

L'ordre du tableau des Vice-Présidences a obtenu 224 voix, il est donc adopté.

4 - AFFECTATION DES PRESIDENCES DE COMMISSIONS THEMATIQUES

1^{er} Tour de scrutin

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, et sur proposition de la présidente Madame Geneviève LE LANNIC, à l'attribution des Présidences de Commissions thématiques. Il est proposé au vote de l'Assemblée la liste des Présidents Thématiques (Vice-Présidents Territoriaux) suivante :

Commissions thématiques :

- <u>Finances</u> :	M. Jean-Pierre MOULY
- <u>Technique</u> :	Mme. Julie CASTILLO
- <u>Administration Générale Et Communication</u> :	M. Jean-Pierre VICINI
- <u>Ressources Humaines</u> :	M. Jean-Louis COUREAU
- <u>Solidarité Internationale</u> :	Mme Françoise LABORDE

Aucun autre membre ne s'est porté candidat.

Dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

• Nombre de votants.....	225
• Nombre de suffrages déclarés nuls (abstention)	1
• Nombre des suffrages exprimés.....	224
• Majorité absolue.....	113

La liste complète a obtenu 224 voix. Elle est donc adoptée.

Mesdames/Messieurs les Vice-Présidents

Jean-Pierre MOULY – Julie CASTILLO – Jean-Pierre VICINI – Jean-Louis COUREAU - Françoise LABORDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés Vice-Président(es) en charge des Commissions Thématiques respectives et ont été immédiatement installés.

5 - ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

1^{er} Tour de scrutin

OUTRE LE PRÉSIDENT, ET LES VICE-PRÉSIDENTS DE TERRITOIRES (membres de droit conformément aux statuts du Syndicat)

Sur proposition de la Présidente, il a été ensuite procédé à l'élection des Membres du Bureau qui se sont portés candidats, et ont été désignés par vote lors des Commissions Territoriales respectives :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants.....: 225
- Nombre de suffrages déclarés nuls (abstention): 3
- Nombre des suffrages exprimés..... : 222
- Vote contre: 0
- Majorité absolue.....: 112

N° d'ordre	Titre	Prénom Nom	Délégué Cne/EPCI de :
Présidence			
1	Présidente (V-Pdt Territoire Nord Mde)	Geneviève LE LANNIC	MONTETON
Vice-Présidences (membres de droit)			
2	1 ^{er} V-Pdt Territoire Sud Lot	Jean-Louis COUREAU	PUYMIROL
3	2 ^{ème} V-Pdt Territoire Nord Lot	Françoise LABORDE	LA SAUVETAT-SUR-LEDE
4	3 ^{ème} V-Pdt Territoire Albret	Jean-Pierre VICINI	THOUARS-SUR-GARONNE
5	4 ^{ème} V-Pdt Territoire Porte des Landes	Julie CASTILLO	CASTELJALOUX
6	5 ^{ème} V-Pdt Territoire du Villeneuvois	Guillaume LEPERS	VILLENEUVE-SUR-LOT
7	6 ^{ème} V-Pdt Territoire Lot Amont47	Jean-Pierre MOULY	FUMEL
8	7 ^{ème} V-Pdt Territoire Brame	Pierre SICAUD	CASTILLONNES
9	8 ^{ème} V-Pdt Territoire Garonne	Pierre IMBERT	CAUMONT-SUR-GARONNE
Délégués Territoriaux			
N° Ordre	Territoires	Prénom NOM	Délégué Cne/Cté de :
11	Territoire Albret	Thierry BOZZELI	NERAC
12		Joël CHRETIEN	POUDENAS
13	Territoire Brame	Serge CADRET	SEYCHES
14		Guillaume MOLIERAC	VILLEREAL
15	Territoire Garonne	Alain BROUILLET	SENESTIS
16		Alain DALLA MARIA	VILLETON

17	Territoire Lot Amont 47	Yann BIHOUEE	SAINT SYLVESTRE
18		Bernard LAVERGNE	COURBIAC
19	Territoire Nord du Lot	Gilbert DUFOURG	FAUILLET
20		Jean-François GUILLOT	LAPERCHE
21	Territoire Nord de Marmande	Michel COUZIGOU	SAINT-AVIT
22		Bernard PATISSOU	SOUMENSAC
23	Territoire Porte des Landes	Jean-Louis MOLINE	BUZET SUR BAISE
24		Françoise RIVETTA	SAUMEJEAN
25	Territoire Sud du Lot	Thierry BROUILLARD	PORT-SAINTE-MARIE
26		Aldo RUGGIERI	PRAYSSAS
27	Territoire Villeneuvois	Pascal MOURGUES	BIAS
28		Gérard REGNIER	VILLENEUVE-SUR-LOT
Délégués Adhérents sans transfert			
29	Syndicat de Cocumont	Pierre GRANGE	
30	Syndicat de la Lémance	Jacques DUBICKI	

La liste complète des membres représentant les Territoires et les membres adhérents a obtenu 222 voix. Elle est donc adoptée.

Outre Mme la Présidente et les Vice-Présidents Territoriaux,

Sont déclarés élus membres du Bureau :

Thierry BOZZELI - Joël CHRETIEN - Serge CADRET - Guillaume MOLIERAC - Alain BROUILLET - Alain DALLA MARIA Yann BIHOUEE - Bernard LAVERGNE - Gilbert DUFOURG - Jean-François GUILLOT - Michel COUZIGOU - Bernard PATISSOU - Jean-Louis MOLINE – Françoise RIVETTAT - Thierry BROUILLARD - Aldo RUGGIERI - Pascal MOURGUES - Gérard REGNIER – Pierre GRANGE - Jacques DUBICKI

6 - ÉLECTION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS THEMATIQUES

1^{er} Tour de scrutin

Sur proposition de la Présidente, il a été ensuite procédé à l'élection des Membres des Commissions Thématiques qui se sont portés candidats à l'occasion des Commissions Territoriales et dont la liste par Commission a été proposée au vote :

COMMISSION THEMATIQUE « FINANCES »

Territoires	Titulaires	Suppléants
Albret	Jean DUPONT	Pierre JELIAZOVSKI
Brame	Jean-Noël VACQUÉ	Julien ERNOUT
Garonne	Alain DALLA MARIA	André MESSINES
Lot Amont 47	Jean- Marc SCHMITZ	Gilbert GUERIN
Nord du Lot	Henri CORBEL	Christian VIDAL
Nord de Marmande	Alain DELANNE	Didier RESSIOT
Porte des Landes	Daniel LATASTE	Gregory CAMARA-GONZALES
Sud du Lot	Christophe MÊLON	Christine PUJOL
Villeneuveois	Jean-Éric ROSIER	-

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants.....: 225
- Nombre de suffrages déclarés nuls (abstention): 0
- Nombre des suffrages exprimés.....: 225
- Vote contre: 0
- Majorité absolue.....: 114

La liste complète a obtenu l'unanimité avec 225 voix. Elle est donc adoptée.

COMMISSION THEMATIQUE « TECHNIQUE ».

Territoires	Titulaires	Suppléants
Albret	Henri DE COLOMBEL	Isabelle LENSEIGNE
Brame	Guillaume GUERIN	Alain VERGNIAUD
Garonne	Alain PASCAL	Benoît NUNES
Lot Amont 47	Jean- François BONNET	Daniel LESTIEU
Nord du Lot	Jean-Pierre LOPEZ	Jean-Pierre LANDAT
Nord de Marmande	Alain PASCAL	Christian PAGNOT
Porte des Landes	Pascal DOUCET	Bernard SAUBOI
Sud du Lot	Olivier AILLET	Guy GRIALOU
Villeneuveois	Damien LELAURAIN	Freddy GUEUDIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants.....: 225
- Nombre de suffrages déclarés nuls (abstention): 0
- Nombre des suffrages exprimés.....: 225
- Vote contre: 0
- Majorité absolue.....: 114

La liste complète a obtenu l'unanimité avec 225 voix. Elle est donc adoptée.

COMMISSION THEMATIQUE « ADMINISTRATION ET COMMUNICATION »

Territoires	Titulaires	Suppléants
Albret	Sébastien CRUSSIÈRE	Gilles ROMET
Brame	Sophie MARTIN	Jean-Louis BONETTI
Garonne	Muriel FIGUEIRA	Pierre IMBERT
Lot Amont 47	Yann BIHOUÉE	Bernard LAVERGNE
Nord du Lot	Brigitte PAYERAS	Bruno RIGAUT
Nord de Marmande	Michel COUZIGOU	Muriel FIGUEIRA
Porte des Landes	Julie CASTILLO	Bernard SAUBOI
Sud du Lot	Jean-Louis LE MANACH	Arnaud PILON
Villeneuveois	Michel LAVILLE	-

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants.....: 225
- Nombre de suffrages déclarés nuls (abstention): 0
- Nombre des suffrages exprimés.....: 225
- Vote contre: 0
- Majorité absolue.....: 114

La liste complète a obtenu l'unanimité avec 225 voix. Elle est donc adoptée.

COMMISSION THEMATIQUE « RESSOURCES HUMAINES »

Territoires	Titulaires	Suppléants
Albret	Ludovic BIASOTTO	Jean-Pierre VICINI
Brame	Serge CADRET	Alain BOUCHERON
Garonne	Muriel FIGUEIRA	William MIALLET
Lot Amont 47	Michel CRÈHEN	Philippe AMBROISE
Nord du Lot	Marie-Christine BICHE	Patrick FERRE
Nord de Marmande	Muriel FIGUEIRA	Pierre-François FEDONI
Porte des Landes	Françoise RIVETTA	Michel DARROUMAN
Sud du Lot	Marie-Thérèse MEROT	Valérie NODON DE MON DARON
Villeneuveois	Xavier CLERC	-

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants.....: 225
- Nombre de suffrages déclarés nuls (abstention): 0
- Nombre des suffrages exprimés.....: 225
- Vote contre: 0
- Majorité absolue: 114

La liste complète a obtenu l'unanimité avec 225 voix. Elle est donc adoptée.

COMMISSION THEMATIQUE « SOLIDARITE INTERNATIONALE »

Territoires	Titulaires	Suppléants
Albret	Michèle AUTIPOUT	Lionel LABARTHE
Brame	Janine CHAPPERT	Sophie MARTIN
Garonne	William MIALET	Jean-Pierre DERC
Lot Amont 47	Jean-Pierre CALMEL	Jean-Pierre ARONDEL
Nord du Lot	Bruno LAZZARINI	Véronique PITTON
Nord de Marmande	Françoise NOVAK	Françoise JORREY
Porte des Landes	Denis BERTRAND	Jeanne CHEVALIER
Sud du Lot	Arnaud PILON	Christine PUJOL
Villeneuvevois	Anne DELLIAUX	Dalia MOLDOVAN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

• Nombre de votants..... :	225
• Nombre de suffrages déclarés nuls (abstention) :	1
• Nombre des suffrages exprimés..... :	224
• Vote contre :	0
• Majorité absolue..... :	113

La liste complète a obtenu 224 voix. Elle est donc adoptée.

II – Délibérations soumises au vote de l'Assemblée :

1. Attribution des marchés passés selon la procédure Adaptée

Les marchés à procédure adaptée sont des marchés de montant inférieur aux seuils communautaires et dont la procédure de passation s'effectue selon des modalités librement fixées par le pouvoir adjudicateur selon leur montant, la nature et les caractéristiques du besoin à satisfaire, le nombre ou la localisation des opérateurs économiques susceptibles de répondre ou fonction des circonstances de l'achat.

Bien que le Code de la Commande Publique prévoit que ces marchés soient attribués par l'Exécutif, il a été souhaité que ce dernier les attribue après avis d'une commission consultative dite MAPA. Son rôle sera de formuler un avis sur le projet de rapport d'analyse des offres, sur la proposition de classement des offres établi par les maîtres d'œuvre interne et externe et sur le choix des titulaires. En aucun cas elle n'attribuera le marché public.

La commission MAPA sera composée de droit par la Présidente et les huit Vice-Présidents territoriaux. Assisteront à cette Commission, la Direction d'Eau47 ainsi que les services techniques et la cellule marchés publics.

La Commission MAPA sera convoquée pour les marchés dont les montants estimés sont supérieurs ou égaux à :

- Maîtrise d'œuvre : 15 000 € HT
- Services, prestations et fournitures : 20 000 € HT
- Travaux : 100 000 € HT

Le Comité Syndical, a approuvé à l'unanimité la composition de la Commission MAPA ainsi que ses règles de fonctionnement

2. C.C.S.P.L. : Commission de Consultation des Services Publics Locaux

Dans le cadre de l'article L 1413-1 du CGCT, les Syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Cette commission, présidée par le Président, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la Commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La commission examine chaque année sur le rapport de son Président :

- Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 du CGCT,
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat,
Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :
- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du CGCT ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 du CGCT ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Il a été proposé que cette commission soit composée du Président et des 8 Vice-Présidents Territoriaux, ainsi que 2 représentants des Associations de Défense des Consommateurs qui seront nommés ultérieurement par l'assemblée délibérante sur proposition de ces associations.

*Le Comité Syndical, a approuvé à l'unanimité la composition de la Commission CCSP
Ainsi que ses règles de fonctionnement*

3. C.C.F. : Commission de Contrôle Financier

Dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 du CGCT sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération de l'assemblée délibérante. Il a été proposé que cette commission soit composée dans les mêmes conditions que la CCSP.

*Le Comité Syndical, a approuvé à l'unanimité la composition de la Commission CCF
Ainsi que ses règles de fonctionnement*

4. Indemnité de fonction des élus

Les montants maximums des indemnités des élus mentionnés à l'article L. 5211-12 du Code général des collectivités territoriales, sont déterminés par Décret en Conseil d'État.

L'octroi de ces indemnités est subordonné à « l'exercice effectif du mandat », ce qui suppose, en particulier pour les Vice-Présidents, de pouvoir justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté du Président.

Le Comité est amené à délibérer sur l'attribution des indemnités du Président et des 8 Vice-Présidents du Syndicat EAU47 en application des pourcentages liés à l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique :

- Président : 37,41 % (1 455,02 € brut mensuel)
- Vice-Président : 18,70 % (727,32 € brut mensuel)

*Le Comité Syndical, a approuvé à la majorité des membres (2 contre et 1 abstention)
L'attribution de ces indemnités en application des pourcentages liés à l'indice brut terminal
de la Fonction Publique*

5. Frais de déplacement des membres

Le Décret n°90-437 du 28 mai 1990 modifié par le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Le Comité est appelé à se prononcer sur la possibilité d'accorder aux membres du Comité du Syndicat EAU47 ne bénéficiant pas d'indemnité au titre des fonctions qu'ils exercent au sein du Syndicat et devant se déplacer à l'occasion des réunions du Comité syndical, du Bureau syndical et des commissions instituées par le Règlement Intérieur le remboursement de leurs frais de déplacement.

Le calcul des frais de déplacement prend en considération les kilomètres parcourus entre le domicile du délégué et le lieu de la réunion, la puissance fiscale du véhicule et un forfait kilométrique.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres accepte l'indemnisation des frais de déplacement des membres tel que présenté ci-dessus

6. Délégations au Président, Vice-Présidents et Bureau

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Afin de favoriser la fluidité de la gestion quotidienne de dossiers nécessitant une certaine réactivité, il convient de donner délégation de compétences au Président, aux Vice- présidents et au Bureau.

Le Comité syndical est amené à se prononcer sur les délégations confiées à Madame la Présidente, aux Vice-présidents et aux membres du Bureau, à l'**exception** :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération **intercommunale** ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Et conformément au tableau ci-annexé.

***Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres accepte les délégations au Président,
aux Vice-Présidents et aux Membres du Bureau***

DOMAINE DE COMPÉTENCE	Déléataire	Réf. CGCT	Déléataire	Réf. CGCT
Affaires juridiques et contentieux :				
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres	PRÉSIDENT	L.5211-10	VP dans l'ordre du tableau", en cas d'empêchement de la Présidente	L.5211-09
Ester en justice en demande comme en défense et exercer toute voie de recours				
Régler les conséquences dommageables des accidents (agents et véhicules)				
Rémunérations et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts				
Protocoles transactionnels en vue du règlement d'un litige				
Adhésion aux associations				
Conclusion et louage de choses > 12 ans				
Aliénation de gré à gré de biens mobiliers < 4.600 euros				
Régler les conséquences d'une erreur des services				
Comptabilité et finances :				
Réduction ou annulation de créance > 800 €	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	/
Admission en non-valeurs des factures irrécouvrables				
Dégrèvement (état annuel, exceptionnels)				
Plans de financement pour travaux, subventions et demandes de participations				
Détermination montants et modalités : PFR et PFAC	PRÉSIDENT	L.5211-10	SANS OBJET	/
Emprunts				
Opérations de gestion de dette et de trésorerie				
Institution et modification d'une régie d'avances et de recettes	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président « Finances »	L.5211-09
Réduction/annulation de créance <800€				
Marchés publics :				
Marchés publics formalisés et modifications en cours de marchés (avenants)	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	
Marchés à procédure adaptée y compris les groupements de commande et modifications en cours de marchés (avenants)	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président Territorial concerné	L.5211-09
Environnement / Technique :				
Conventions de dépotage des matières de vidanges	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	/
Conventions pour compostage de boues des stations d'épuration				
Conventions spéciales de déversement des effluents industriels dans le réseau AC				
Dérogation au délai de raccordement assainissement et sur l'application de la redevance d'assainissement pour les propriétaires d'habitations disposant d'une filière d'ANC conforme > 5 ans et < 10ans				
Conventions techniques et financières avec tiers pour le financement d'équipements importants				
Passation des conventions d'épandage				
Passation de toute convention nécessaire à la réalisation des opérations techniques, dans la limite des sommes prévues au budget	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Présidents Territoriaux sur leur Territoire	L.5211-09
Financement des extensions de réseaux d'eau potable et/ou d'assainissement dans le cadre d'opération d'urbanisme, dans la limite des règles et principes adoptés par le comité syndical.				
Participation financière des communes ou opérateurs privés dans le cadre de création ou d'extension de réseaux hors branchements et d'ouvrages ou équipements d'AEP et/ou d'assainissement réalisés à leur demande, dans la limite des règles et principes adoptés par le comité syndical.				
Prise en charge par les tiers des surcoûts dus à une adaptation, à leur demande, des travaux effectués sur des canalisations pour les besoins du Syndicat				
Dérogation au délai de raccordement assainissement < 5 ans				

DOMAINE DE COMPÉTENCE	Déléataire	Réf. CGCT	SUBDÉLÉGATION	
			Déléataire	Réf. CGCT
Affaires foncières				

Approbation projet / zonage AC et lancement enquête publique				
Occupation du domaine public d'Eau47 par des antennes-relais : définition des modalités (modèle convention) et des tarifs	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	/
Indemnisation de propriétaires pour perte de culture dans le cadre de travaux > 800 €				
Échanges de parcelles et actes subséquents				
Acquisitions et cessions foncières (actes sous seing privé et authentiques)				
Notification du montant des offres du Syndicat aux expropriés et réponse-à leurs demandes				
Passage en terrain privé				
Servitudes de passage				
Indemnisation de propriétaires pour perte de culture dans le cadre de travaux dans la limite de 800 €	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Présidents Territoriaux sur leur Territoire	L.5211-09
Passation des actes liés aux affaires foncières courantes				
Passation et signature des conventions d'occupation des réservoirs d'eau par des antennes à la demande des opérateurs sous réserve de l'avis préalable de la commune et dans le respect des modalités définies par le Bureau				
Intégration et/ ou retrait de réseaux d'eau potable et/ou d'assainissement dans le patrimoine syndical				
Occupation du domaine public (routier, fluvial, ferroviaire) par des ouvrages et réseaux d'Eau47 : déplacement de réseaux, mises à la côte des équipements ...etc notamment à la demande des collectivités gestionnaires de voiries et de réseaux routiers				
Conventions diverses :				
Subventions, participations, contrats et conventions (F.S.L., CDG ...) nécessaires au fonctionnement courant du Syndicat, <15 k€ TTC (conventions autres que celles dédiées aux VP Territoriaux)	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	/
Conventions de vente et d'achat d'eau en gros				
Conventions d'échanges d'abonnés				
Passation des Conventions d'utilisation de bornes monétiques de puisage d'eau potable	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Présidents Territoriaux sur leur Territoire	L.5211-09
Versement des fonds aux Associations dans la limite de l'avis émis par la commission thématique « solidarité »	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président « Solidarité Eau »	L.5211-09
Gestion du personnel :				
État des effectifs pour les emplois de titulaires (créations, suppressions et transformations de postes y compris emplois fonctionnels)				
Conditions d'octroi du régime indemnitaire	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	/
Conventions de mise à disposition de divers personnels des Communes membres vers Eau47				
Gestion des affaires courantes RH (prévoyance, assurance, etc)				
Règles de prise en charge des frais réels d'hébergement en mission, dans la limite suivante : - communes ≥ 200 000 ha et métropole du Grand Paris : 90 euros / nuitée - communes ≤200 000 ha : 70 euros / nuitée - ville de Paris : 110 euros / nuitée	PRÉSIDENT	L.5211-10	VP « Personnel » en cas d'empêchement de la Présidente	L.5211-09
Création de postes de contractuels de droit public et de droit privé				
Conventions de mise à disposition du personnel (missions accompagnement et expertise)			VP dans l'ordre du tableau, en cas d'empêchement de la Présidente	/

7. Mise en œuvre de bordereaux de prix et de forfaits de branchements pour des travaux AEP/AC effectués par la Régie d'exploitation (annule et remplace la Décision 20_087_Dbis)

Dans le cadre de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} Avril 2020 une décision a été prise durant la période de l'état d'urgence au vu de la nécessité de mettre en œuvre un bordereau de prix et un forfait pour un branchement d'une longueur inférieure ou égale à 10 mètres, pour les travaux d'eau potable et d'assainissement réalisés par la Régie d'exploitation d'EAU47.

Cette décision ayant un aspect financier il a été proposé au Comité syndical de procéder à son retrait et soumettre ces bordereaux au vote du Comité syndical.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres a accepté la mise en œuvre des bordereaux prix et du forfait de branchement ainsi que le retrait de la Décision n°20_087DBIS

8. Instauration d'une redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) pour le service de l'eau potable et celui de l'assainissement, prélevée sur les budgets annexes des Régies de l'eau potable et de l'assainissement collectif (annule et remplace la Décision 20_064 DBIS)

A l'instar de ce qui a été mis en œuvre pour les services publics d'eau potable et d'assainissement sur les Territoires exploités en délégation de service public, l'assemblée du 09 mars 2020 a évoqué la mise en œuvre d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine pour la Régie d'Exploitation pour l'exploitation des services d'eau et d'assainissement.

La délibération devait être présentée en juin dernier mais les conditions sanitaires liées au Covid-19 n'ont pas permis de prendre cette délibération avant la facturation de juillet 2020.

Dans le cadre de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales, une décision a été prise par la Présidente le 19 juin 2020 pour mettre en œuvre cette RMDP (18.000 factures environ ont été adressées aux usagers en appliquant cette modification).

Cependant, la Madame la Préfète de Lot et Garonne au titre du contrôle de légalité des actes administratifs a souhaité que cette décision soit prise lors d'une prochaine assemblée délibérante dans la mesure où cet acte concerne les tarifs appliqués aux usagers.

Il est proposé à l'assemblée de valider cette décision.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents a accepté l'Instauration de la redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) et le retrait de la Décision n°20_087DBIS

9. Reversement de « sommes trop perçues » par les collectivités ayant transféré leur compétence à EAU47

La Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot s'est vu attribuer des subventions par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de sa compétence « Assainissement Collectif ». Cependant les sommes versées par l'AEAG sont supérieures aux sommes éligibles par la communauté, celle-ci doit donc reverser les « trop perçus ». La compétence « Assainissement » étant assuré par EAU47 depuis le 1^{er} janvier 2019, c'est donc au Syndicat qu'il revient de reverser les sommes à l'Agence.

Les sommes dues sont les suivantes :

- STEP de Sauveterre la Lémance = 7 500 €
- STEP de Sauveterre la Lémance (S.U.R.) = 6 000 €

Par ailleurs, il en est de même pour une somme de 11 008.68 trop perçu par EAU47 pour la STEP de Saint MAURIN.

Il est proposé comité une Décision Modificative comme suit :

Investissement	Dépenses				Recettes			
	Article	BP 2020	DM	Total Budget	Article	BP 18	DM	Total Budget
Dépenses imprévues	020	90 201	-25 000	65 201				
Subvention Agence de l'Eau	13111	0	25 000	25 000				
TOTAL		90 201	0	90 201				

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres a accepté la décision modificative afin de rembourser le trop-perçu à l'Agence de l'Eau

10. Rajout d'un poste d'Attaché Territorial aux effectifs d'EAU47

Une modification de l'organigramme du service des affaires générales a été opérée, suite à la mutation de Madame Mireille ROUSSEAU, responsable du service des Ressources Humaines en juillet dernier. Son poste vacant a amené Eau47 à affecter Madame CLARISSOU Nathalie (Attaché Territorial, Cat A) sur ce poste et à procéder au remplacement de cette dernière sur le service Finances par Madame TINGAUD Aurélie (Attaché Territorial, Cat A) à compter du 1^{er} décembre 2020. Cependant, le dernier poste d'Attaché Territorial disponible sur les effectifs d'EAU47 ayant été pourvu lors de l'embauche de Madame ROMERO Karine pour le poste de Directrice Générale Adjointe, il est nécessaire de créer un poste supplémentaire d'Attaché Territorial à temps complet affecté à Madame TINGAUD.

Il a été proposé à l'assemblée de valider cette décision.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres a accepté la modification de l'organigramme suite à l'attribution à Madame Nathalie CLARISSOU de la responsabilité du service Ressources Humaines. Et la création d'un poste d'Attaché Territorial pour l'affectation de Madame Aurélie TINGAUD au poste de Responsable du service Finances

11. RIFSSEP – Annule et remplace la délibération n° 20-003- B

Lors du Bureau syndical du 9 mars 2020 une délibération a été prise concernant la mise en œuvre de l'Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise (IFSE).

Cet acte a fait l'objet d'une observation de la part des services de la Préfecture lors du contrôle de légalité. En effet, en ce qui concerne la périodicité de paiement de l'IFSE, il est fait mention sur cette délibération d'une périodicité annuelle, au lieu d'une périodicité mensuelle.

De plus, concernant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), mentionné dans cette délibération, il est proposé à l'Assemblée de redéfinir les critères d'appréciation du mérite des Agents selon les paramètres suivants :

- Savoir-être,
- Savoir-faire,
- Motivation ainsi qu'engagement dans les actions de la collectivité.

Par ailleurs, pour valoriser la rétribution au mérite des Agents, il est également proposé à l'Assemblée de porter à 100 % de la valeur réglementaire, le taux auquel les Agents pourront prétendre dans le cadre du CIA.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres a accepté l'annulation de la délibération du Bureau syndical du 9 mars 2020 et la mise en œuvre de l'IFSE et du CIA à compter de l'année 2020 dans les conditions définies ci-dessus

12. Désignation d'un représentant du Syndicat Eau47 à la Commission Locale de l'Eau (CLE) Neste et rivières de Gascogne

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, dans son programme (2016-2021) mentionne la nécessité de faire émerger un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Neste et rivières de Gascogne » (NRG) d'ici 2021.

Une Commission locale de l'eau va être créée. Elle aura pour objectif l'élaboration puis la mise en œuvre de ce Schéma et sera composée de trois collèges distincts (article R212-30 du code de l'environnement) :

- Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux
- Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées
- Le collège des représentants de l'état

Il est proposé à l'Assemblée de désigner, Madame la Présidente Geneviève LE LANNIC, pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau Neste Rivière de Gascogne.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres a accepté la désignation de Madame la Présidente Geneviève LE LANNIC pour siéger au sein de cette Commission

Madame la Présidente remercie l'Assemblée et précise que les prochaines réunions des Commissions Territoriales se tiendront courant octobre.

Lors de celles-ci seront présentés les R.P.Q.S territoriaux respectifs (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services) et les Rapports de Délégation des Services Publics.

La Secrétaire de séance,



Lauriane AUSTRU Y

